

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP17-2025 adopté le 20 mai 2025

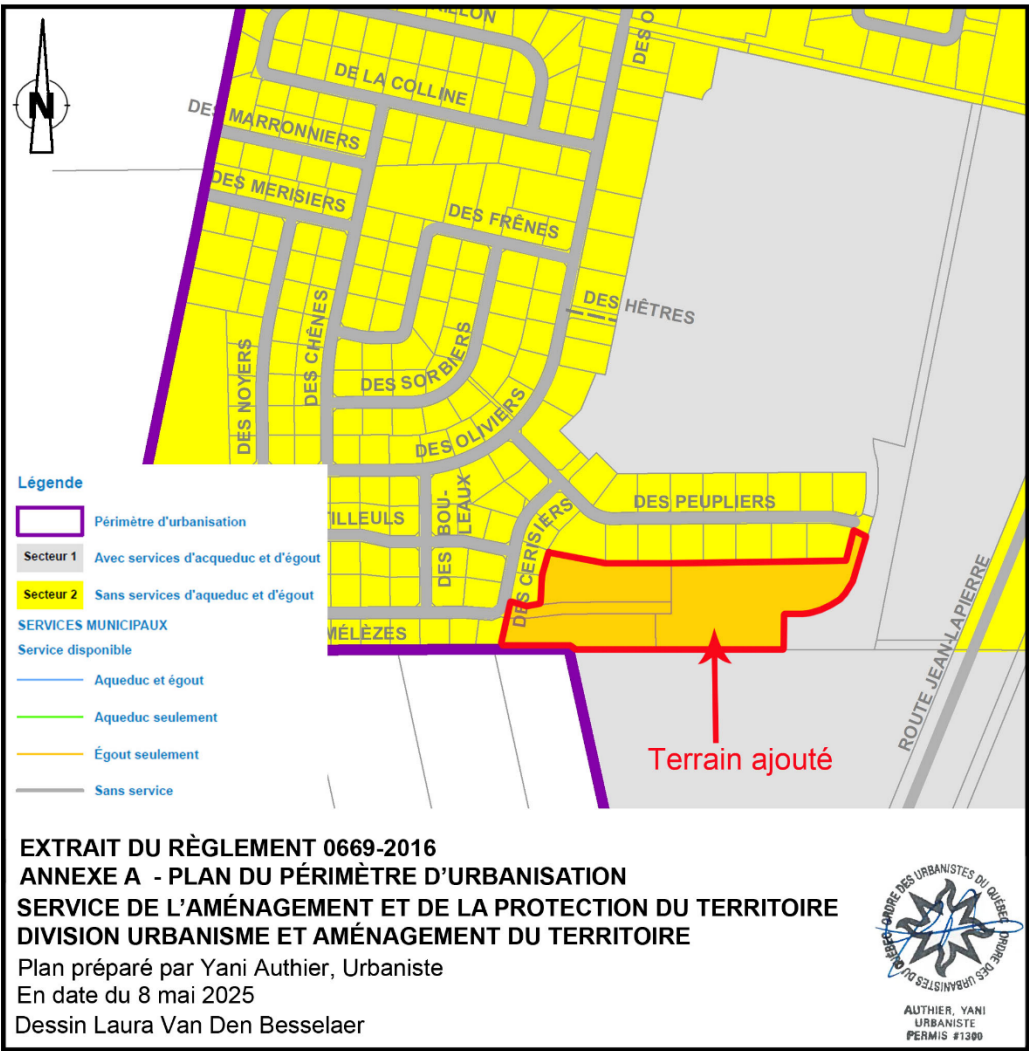
Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin d'ajouter un terrain dans le secteur situé au sud de la rue des Peupliers et dans le prolongement de la rue des Mélèzes au plan du périmètre d'urbanisation

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 20 mai 2025;

Le **< 2025**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction est modifié de façon à ajouter un terrain au secteur sans services obligatoires de la façon suivante :
 - 2.1. Modifier l'annexe A intitulée « Plan du périmètre d'urbanisation » de façon à ajouter au secteur 2 intitulé « Sans services d'aqueduc et d'égout » un terrain situé au sud de la rue des Peupliers et dans le prolongement de la rue des Mélèzes;

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 8 mai 2025.



- 3. Le Règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction n’est pas autrement modifié.
- 4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe